puis le 1er avril, couchait dans une pièce voisine de la chambre de sa femme, s'approcha du lit de celle-ci et en releva les draps. Quelques heures plus tard, vers 4 heures 1/2, Marie Beaucourt se leva. Callot revint alors et tira le lit en le plaçant en travers de la porte. Marie Beaucourt ayant ouvert la fenêtre pour crier au secours, son mari s'empressa de la refermer. Elle profita de ce moment pour entrebâiller la porte et se précipita dans l'escalier.

Mais à peine avait-elle descendu quelques marches que Callot, qui la suivait de près, la saisit par son caraco et tira sur elle deux coups de révolver.

L'accusé avait, la veille, fermé la porte de la rue en retirant la clef, contrairement à son habitude. Marie Beaucourt dut, pour se sauver, sauter par une fenêtre donnant dans une cour banale.

Les blessures n'ont pas eu de gravité. Callot a prétendu qu'il avait agi dans un moment de colère irréfléchie, mais les circonstances qui ont accompagné et précédé le crime établissent avec évidence la préméditation.

L'accusé a un caractère très-violent. Il a déjà subi deux condamnations pour coups et blessures.

Défenseur : Mc Kremp.

L'audience continue.

L'EXPOSITION D'AMSTERDAM

La participation des artistes de notre région à l'Exposition d'Amsterdam a été plus étendue que nous ne le pensions. En voici le relevé exact, d'après le catalogue officiel :

PEINTURE. — Agache (Les Parques). — Barau (Le Village des Roches; Jardin de Campagne). — Berne-Bellecourt (Prisonniers dans l'île Sainte-Marguerite; En tirailleurs; Officier blessé; Fante de vin; Sentimental). — Berteaux (Plafond du Grand Théâtre de Nantes). — Bonnefoy (Environs de Cannes). — Emile Breton (Les quatre saisons en Artois, quatre toiles). — Ulysse Butin (Le Départ). — Carolus Duran (Mise au tombeau; Crépuscule du matin). — De Coninck (Pêcheuse). — Delacroix (Christ au tombeau). — Demont (Marée basse; Chaumières bretonnes ; Marine). — Mme Demont-Breton (La Famille). — Harpignies (La Loire à Nevers; Le clocher de Saint-Privé). — Schonttetten (Lver de Lune). — De Winter. (Etude de Custode). — Mlle Zillhardt (Portrait).

DESSIN. — Cazin (Le Départ).

SCULPTURE. — Carlier (Gilliatt et la Pieuvre). — Darcq (André).

GRAVURE. — Damman (quatre eaux fortes). — Alphonse Leroy (trois eaux-fortes). — Robert (cinq lithographies).

ARCHITECTURE. — Corroyer (L'hôtel du Comptoir d'Escompte de Paris (dix dessins et un relief).

PHOTOGRAPHIE D'ART. — Delphin Petit (Une salle du Musée de Lille : 40 fac-simile).

CHEMIN DE FER D'AUBIGNY-AU-BAC

Voici le texte du rapport fait au nom de la commission (1) chargée d'examiner le projet de loi tendant à rapporter l'article 2 de la loi du 6 juillet 1875, dans celle de ses dispositions qui approuve la concession faite à la compagnie des chemins de fer de Picardie et Flandres d'un chemin de fer d'embranchement se détachant près d'Auberchicourt, de la ligne d'Aubigny-au-Bac à Somain et aboutissant à Abscon, par M. Sarrien, député.

Une loi du 6 juillet 1875, a déclaré d'utilité publique et concédé à la compagnie des chemins de fer de Picardie et Flandres des lignes de Cambrai à Douai, et d'Aubigny-au-Bac à Somain avec embranchement sur Abscon.

Aux termes de la convention annexée à la loi du 6 juillet, l'embranchement sur Abscon devait se détacher de la ligne d'Aubigny-au-Bac à Somain près d'Auberchicourt, et un délai de quatre ans était accordé pour l'exécution des lignes concédées. Ce délai a été prorogé jusqu'au 31 décembre 1880 par une loi du 8 août 1879.

La ligne d'Aubigny-au-Bac à Somain est aujourd'hui terminée et en pleine exploitation. Mais il n'en est point de même pour l'embranchement d'Abscon que la compagnie de Picardie et Flandres demande aujourd'hui à ne pas construire.

Le tracé de cet embranchement a été approuvé par l'administration, et le jugement d'expropriation des terrains nécessaires pour l'établissement de la ligne a été rendu; mais à la veille d'entreprendre les travaux, la compagnie de Picardie et Flandres a reculé devant l'exécution d'une ligne dont l'exploitation doit entraîner pour elle de très-grandes charges, et serait à son avis sans aucune utilité pour le public.

Elle fait observer à l'appui de sa demande que l'embranchement d'Abscon n'a qu'une longueur de quatre kilomètres, et qu'il n'est pas admissible qu'un embranchement d'une aussi minime importance puisse entraîner la création d'une série de trains dont la dépense serait hors de proportion avec les services rendus au public.

Cette section fait d'ailleurs suivant elle double emploi avec la partie du chemin de fer des mines d'Anzin comprise entre Somain et Abscon, qui constitue le prolongement naturel de la ligne d'Aubigny-au-Bac à Somain et dessert convenablement Abscon en évitant ainsi la complication onéreuse de la bifurcation d'Aniche.

Cette combinaison n'aurait pas d'autre inconvénient qu'un faible allongement de parcours que la Compagnie a proposé de compenser par l'établissement de tarifs réduits basés sur la longueur du tracé direct entre Aniche et Abscon.

La Compagnie ajoute que les voyageurs n'auraient à subir aucune perte de temps en passant par la station de Somain qui, étant le centre de cinq branches de chemins de fer, commande forcément la marche des divers trains et notamment la marche des trains allant de Somain à Aubigny-au-Bac. Consultés au sujet de cette demande, MM. les Ingénieurs du Contrôle, M. le Préfet du Nord et le Conseil général des ponts et chaussées ont donné un avis favorable ; mais le Conseil des ponts et chaussées a pensé toutefois qu'avant d'accorder le retrait de la concession il convenait de procéder à une enquête suivant les formes déterminées par l'ordonnance de 1834, afin de permettre aux populations intéressées de formuler leurs réclamations.

L'enquête a eu lieu et une seule opposition a été faite par le Conseil municipal d'Aniche qui réclame la construction de l'embranchement sans toutefois invoquer aucun motif à l'appui de son opposition. Les Chambres de commerce de Douai et de Valenciennes ont donné leur adhésion à la demande de la Compagnie sous la réserve des réductions de tarifs indiqués par elle.

La Commission d'enquête a émis également un avis favorable à la non exécution de l'embranchement, sous la condition expresse que les voyageurs et marchandises jouiront des tarifs réduits dans les conditions énoncées au traité intervenu entre la compagnie des chemins de fer de Picardie et Flandres et la Société des mines d'Anzin, et dans le tarif commun n° 4 pour le transport des voyageurs et bagages homologué par arrêté préfectoral du 9 octobre 1882.

(1) Cette commission est composée de MM. Hervé-Mangon, *président* ; Pradon, Ménard-Dorian, *secrétaires* ; de La Porte, Francisque Reymond, Etienne, Rousseau, marquis de Roys, Deniau, Morel (Manche), Lesguillier, Fregier de Ponlevoy, Wilson, Horteur, Papon, Loubet, Méline, Pénières, Cazauvieilh, Chantemille, Parras, Sarrien.

Messieurs les ingénieurs du contrôle ont fait observer qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter à l'opposition du Conseil municipal d'Aniche, et que le traité intervenu entre la compagnie des mines d'Anzin et celle de Picardie et Flandre, à la date du 3 juin 1882, donnait satisfaction à tous les intérêts en cause. En réalité, l'embranchement direct d'Aniche à Abscon, n'a d'intérêt réel que pour les voyageurs allant d'Aniche à Abscon et réciproquement, auxquels le détour par Somain impose un faible allongement de parcours.

Ils estiment que cet intérêt est trop minime pour permettre de grever la compagnie d'une charge évidemment hors de proportion avec les services rendus aux populations intéressées.

M. le Préfet du Nord et le Conseil général des ponts et chaussées se sont prononcés dans le même sens.

Votre commission croit également qu'il y a lieu d'accéder à la demande de la compagnie de Picardie, quoiqu'il ne soit point exact de dire, comme elle le prétend, que les difficultés auxquelles devait donner lieu l'exploitation de l'embranchement d'Aniche à Abscon n'aient pu être prévues au moment de la concession. La vérité est que cet embranchement n'a été réclamé dans l'origine par la compagnie de Picardie et Flandres, alors en hostilité avec la compagnie du Nord, que parce qu'elle voulait faire arriver directement sur ses rails les charbons des concessions houillères, en évitant la gare de Somain qui appartient à la compagnie du Nord.

Aujourd'hui, les deux compagnies sont d'accord, car la compagnie de Picardie et Flandres a cédé toutes ces concessions à la compagnie du Nord, et si ce traité n'a point encore été ratifié par les pouvoirs publics, on peut dire cependant que la compagnie de Picardie et Flandres n'a plus guère qu'une existence nominale, et qu'en fait, son administration a passé entre les mains de la compagnie du Nord, propriétaire d'une partie des actions. On s'explique donc aisément que la compagnie de Picardie et Flandres cherche à s'exonérer de l'obligation de construire un embranchement qui n'offre plus pour elle aucun avantage, et qui n'aurait d'autre résultat que de lui imposer une dépense onéreuse et inutile.

Mais cette raison personnelle à la compagnie de Picardie et Flandres, n'aurait pas suffi pour entraîner la décision de votre commission si elle n'avait jugé que les populations d'Aniche et d'Abscon sont suffisamment desservies dans les conditions actuelles, et que l'intérêt qui s'attache à l'exécution de l'embranchement d'Abscon est réellement trop faible pour permettre d'exiger la construction de cette ligne.

Mais pour assurer aux populations le bénéfice des tarifs réduits consentis entre Abscon et Somain, sans aucun danger de les voir disparaître par la dénonciation qui pouvait être faite du traité passé entre la compagnie d'Anzin et la compagnie de Picardie et Flandres, votre Commission a cru devoir faire modifier l'art. 7 du traité, par une stipulation qui assure à ce traité une durée égale à celle des concessions consenties aux deux compagnies.

En conséquence, elle soumet à votre approbation le projet de loi suivant :

Projet de loi. — Article unique. — L'art. 2 de la loi du 6 juillet 1875, est rapporté dans celle de ses dispositions qui approuve la concession faite à la Compagnie des chemins de fer de Picardie et Flandres d'un chemin de fer d'embranchement, se détachant près d'Auberchicourt de la ligne d'Aubigny-au-Bac à Somain et aboutissant à Abscon.

ARMEMENT DES SAPEURS-POMPIERS

Les ministres de la guerre et de l'intérieur viennent de décider que les corps de sapeurs-pompiers, organisés dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement et dans les communes d'une population agglomérée supérieure à 3 000 âmes, et qui sont habillés et équipés conformément au paragraphe 2 de l'article 27 du décret du 29 décembre 1875, pourront être autorisés à changer les fusils à percussion et les sabres de troupes à pied, dont ils sont aujourd'hui munis, pour des fusils Remington avec sabre baïonnette.

LE CRIME DE MARQUISE

L'assassin du sieur Jérôme Servain a été arrêté. Comme nous l'avons annoncé, c'est un mineur belge du nom de Dematre.

Lors de son arrestation, le coupable était armé d'un révolver chargé. Il a déclaré avoir encore deux personnes à tuer.

NORD

ORCHIES. — On se souvient de la magnifique exposition de produits agricoles, de M. Laurent Mouchon, au dernier concours régional de Lille, exposition qui lui valut une série de récompenses.

Le jury du concours régional d'Amiens, vient encore de décerner à M. Laurent Mouchon, une médaille d'or et une médaille d'argent.

CAMBRAI. — Malgré la circulaire des administrateurs de la Caisse d'épargne de Cambrai, voici le résultat de la dernière séance à Cambrai et dans les succursales:

Versements faits par 101 déposants, dont 7 nouveaux :	16.007 »
Remboursements faits à 185 déposants dont 28 soldés :	93 467 »
Masnières. — Versements faits par 10 déposants :	1.439 »
Remboursements faits à 21 déposants, dont 9 soldés :	12.691 65
Marquion. — Versements faits par 2 déposants dont 1 nouveau :	405 »
Remboursements faits à 27 déposants, dont 12 soldés :	12.265 55
Oisy-le-Verger. — Versements faits par...	Néant.
Remboursements faits à 10 déposants :	3.912 »

On voit, par ce résultat, que la confiance est loin de renaître.

—On lit dans la *Gazette de Cambrai* :

«Voici l'époque des grandes chaleurs et le moment aussi où il est prudent de ne pas laisser divaguer les chiens. Cette sage précaution est surtout nécessaire à la campagne. C'est pour l'avoir négligée que plusieurs communes de notre arrondissement sont aujourd'hui sous le coup de l'épouvante causée par les ravages qui viennent d'y exercer quelques chiens atteints d'hydrophobie.

»A St-Aubert un de ces chiens a mordu lundi dernier Mme D... à la main. Abattu quelques moments après par le garde, le chien a été examiné par M. Delporte, docteur à Solesmes, qui a reconnu dans les viscères de l'animal, les symptômes de la rage.

»Quatre chiens mordus ont été abattus.

»Un de nos médecins vétérinaires a parcouru cette semaine les communes de Solesmes, Briastre et Neuilly où, disait-on, plusieurs hommes et quelques femmes avaient été mordus.

»A St-Waast et à St-Aubert, on abat en ce moment tous les chiens trouvés errants sur la voie publique.»

DUNKERQUE. — *Coudekerque-Branche.* — On a joué du couteau à Coudekerque-Branche. Un nommé Charles Beck, âgé de 27 ans, journalier sortait d'un cabaret vers 9 h. du soir, lorsqu'il a été assailli par deux Belges, les nommés Syon et Defurne, qui lui ont porté plusieurs coups de couteau, un au côté gauche du cou, un autre au dessus de l'oreille droite et deux dans l'épaule droite.

Les agresseurs ont pris la fuite et on suppose qu'ils ont passé la frontière.

Quant à Beck, ses blessures, quelque profondes, n'inspirent pas d'inquiétude.

—La fille Sapaller, qui avait si dextrement enlevé un tiroir et l'argent qu'il contenait, a été condamnée à 15 jours de prison par le Tribunal correctionnel de Dunkerque.

CONDÉ — Une pauvre femme, Thérèse Sauce, paraissant âgée de 65 à 70 ans, s'est jetée dans l'Escaut dimanche soir. Deux mariniers, en entendant le bruit de la chute d'un corps, se dirigèrent de ce côté et retirèrent la malheureuse avant l'asphyxie complète.

SOMAIN.— La fanfare des Sapeurs-Pompiers de Somain vient encore de remporter un nouveau et brillant succès au concours de Rueil (Seine-et-Oise) :

1er prix d'exécution avec félicitations du jury;
1er prix de soli à l'unanimité ;
Prix unique au concours d'honneur, toutes sections réunies; une palme en vermeil avec mention honorable pour le directeur.

La population somainoise entière s'est fait un devoir de se rendre à la gare pour recevoir les vainqueurs à leur arrivée.

La fanfare a donné sur la Place, devant plus de 3,000 personnes, un magnifique concert.

Les pompiers lui ont offert une magnifique couronne.

TOURMIGNIES. — Encore et toujours la malveillance :

Mercredi, vers onze heures du soir, une forte meule de blé, établie sur un champ, à la distance de dix mètres du chemin d'Attiches et appartenant à Madame veuve Lefebvre, cultivatrice et meunière à Tourmignies, a été incendiée par une main criminelle. C'est depuis deux ans le quatrième sinistre attribué à la malveillance, au préjudice de cette honorable dame ; deux moulins à vent et deux meules ont été successivement détruits de la même façon.

Le dommage est évalué à seize cents francs ; la perte est couverte par une assurance.

CAUDRY.— L'enquête ouverte par la gendarmerie, sur les causes du double incendie que nous avons signalé dans notre dernier numéro, n'a amené aucun résultat.

Il est indubitable que la même main criminelle a allumé l'incendie tant à la fabrique de M. Tofflin qu'aux deux granges de son beau-père, M Carpentier; mais on n'a pu recueillir jusqu'ici aucun indice permettant de trouver la trace du coupable.

Comme détail complémentaire, disons que la perte subie par M. Carpentier s'élève à 9,035 fr., tant pour les deux granges incendiées que pour le matériel de culture qui y était renfermé. Il n'y a assurance que pour 7,500 fr.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS. — Hier matin, M. le commissaire central, ayant été avisé qu'une servante était accouchée dans une auberge de la rue Ronville, où elle était depuis dimanche après avoir quitté ses maîtres, et que son enfant était mort, s'est rendu dans sa chambre, et, après avoir questionné cette fille, il fit porter l'enfant à l'amphithéâtre. Dans la soirée, M. le juge d'instruction fit conduire cette fille à la Maternité.

Une enquête est ouverte et l'autopsie démontrera s'il y a eu infanticide.

Cette fille est originaire de la Suisse ; elle était employée à Arras depuis plus de deux ans et n'avait jamais donné lieu à aucune plainte.

DE SAINT-OMER EN HOLLANDE EN BALLON

Dimanche, à l'occasion de la fête de cette ville, le ballon l'*Hirondelle*, monté par M. Lhoste, est parti vers sept heures du soir, par un temps splendide.

Le ballon, dit l'*Indépendant*, a plané longtemps sur nous, décrivant un cercle au dessus de Saint-Omer, puis est parti assez lentement dans la direction d'Eperlecques et d'Audruicq. On crut un instant qu'il était descendu à Eperlecques. En effet, il s'est rapproché beaucoup de terre et au delà d'Audruicq, il n'était qu'à cent mètres du sol; il a pu converser avec des habitants qui lui demandaient de descendre.

Vers huit heures, l'aéronaute passait au-dessus de Calais et savourait à quelque 1,200 mètres de hauteur les harmonies d'un concert donné par la Concorde. Les courants l'emportaient ensuite sur Gravelines où il vit un bal illuminé, puis sur le Pas-de-Calais.

Vers onze heures, il se trouvait en vue des feux de Douvres, avec la tentation d'essayer une descente en Angleterre. M. Lhoste eut été très-heureux de pouvoir atterrir sur le sol anglais, car il eût été ainsi le premier à faire la traversée de France en Angleterre ; mais le vent n'était pas propice.

La nuit était venue, le ballon se trouvait dans un nuage glacé; l'aéronaute jeta du lest et s'éleva dans les régions plus élevées. Il resta ainsi toute la nuit et pendant plus de neuf heures sur la mer du Nord, n'entendant sous lui que le sourd et monotone rugissement des flots. C'était assez peu rassurant. Il assista au lever de la lune dont il vit le disque rouge et énorme sortir des nuages. Malgré le refroidissement considérable qu'il eût à subir, il put jouir du spectacle des nuages inférieurs illuminés par la lune. C'était un tableau féerique.

Vers trois heures quarante le soleil se levait, l'aéronaute aperçut bientôt quelques bateaux sur les côtes, puis trouvant un courant favorable, se dirigea vers la terre ; il était près de neuf heures quand il trouva l'endroit propice, jeta l'ancre qui s'arrêta à un arbre de la route, le ballon se pencha près d'une maison d'où plusieurs femmes s'enfuirent épouvantées. Bientôt les secours arrivèrent, et M. Lhoste put opérer sa descente sans accident. Il se trouvait en Hollande après treize heures de voyage.

C'est, assurément, une magnifique ascension à laquelle il n'a manqué qu'une chose: la faveur de descendre en Angleterre.

Le ballon et les agrès ont été envoyés directement de la Hollande à Paris.

LES PORTS DU NORD & DE LA MANCHE

La commission d'enquête sur les ports du Nord et de la Manche s'est réunie mardi, au ministère des travaux publics, sous la présidence de M. Félix Faure, député.

Un tableau comparatif de la situation des ports de Hambourg, Brême, Amsterdam, Rotterdam Anvers, le Havre, Dunkerque et Rouen, dressé par M. Colson, a été distribué aux membres de la commission. Ce tableau porte sur l'accès et le tirant d'eau de ces ports; le développement de leurs bassins et de leurs quais; les grues, appareils de manutention et instruments de radoub dont ils sont munis, etc.

M. Gotschalk a lu un rapport très-développé sur les tarifs des voies ferrées qui desservent chacun des mêmes ports. Après un échange de considérations entre MM. Félix Faure, Trystram, Chaucbat, Marie, Leblanc et Rougeot de Briel, la commission a décidé l'impression du travail de M. Gotschalk et des tableaux qui y sont annexés. Il a été convenu ensuite qu'une notice statistique rédigée par M. Grodet, sur les huit ports ci-dessus mentionnés, serait également imprimée et distribuée à la commission d'enquête.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 31 MAI. — Charles Nys, rue du général Chanzy, cour Dekien Florin, 4. — Jean Eeckman, rue des Fossés, 32. — Maria Debruyckère, rue Sébastopol, cour Delys, 4. — Edmond Dupureur, rue de Tourcoing, 21. — Jules Noclin, rue de Lannoy, maisons Dufermont. — Charles Edfrennes, rue de Wattrelos, cour Lezy. — Augustine Lesclauwaet, rue Watt, cour Six, 35. — Gabrielle Loridan, boulevard Beaurepaire, 132. — Edouard Duleu, rue Franklin, cour Cornilie. — Jeanne Carbonnel, chemin des Couteaux, maisons Vergotte, 1.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 31 MAI. — Pauline Dejoncker, 38 ans, ménagère, rue St Joseph, 47. — Albert Delaplace, 1 an, Grande-Rue, fort Mullier, 13. — Juliette Bourdeau, 29 ans, modiste, rue Denain, 54. — Alphonse Thiébaut, 8 mois, rue Saint-Jean, 18. — Louise Lepercq, 7 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinseillez, 5. — Fernand Debrue, 2 ans, rue de l'Epeule, 200.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille DEREUX-CROUZET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie CROUZET, décédée à Hem, le 30 mai 1883, dans sa 45e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 2 juin, à 9 heures 1/2, en l'église d'Hem.—L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Petit Lannoy, à 9 heures.

Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera chanté en ladite église, le lundi 2 juillet 1883, à 10 heures.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 4 juin 1883, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Laure Marie DUFOUR, épouse de Monsieur Gustave WATTINNE, décédée à Paris, le 6 mai 1883, dans sa quarante-cinquième année.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit que les Dames de la Conférence de Saint-Vincent de Paul feront célébrer le mardi 5 courant, à 8 heures, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 5 juin 1883, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 28 novembre 1876, dans sa 63e année, et de Mademoiselle Lucie-Henriette-Joséphe DELEBECQUE, décédée à Roubaix, le 18 avril 1872, dans sa 63e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

BRUXELLES.— *Au Sénat.*— Le Sénat a adopté jeudi le projet relatif à la langue flamande dans l'enseignement moyen. La discussion a été assez longue. Commencée mercredi, elle avait donné lieu à des discours de MM. Lammens, Van Ockerhout et de Conincz en faveur de la *Moedertaal*. MM. de Selys-Longchamps et Crocq se sont, au contraire, élevés contre la diffusion du flamand. M. Cogels leur a répondu jeudi. Au vote, deux sénateurs de gauche ont voté contre le projet : MM. Balisaux et de Lhoneux. MM. Crocq, Bischoffsheim et Van Schoor se sont abstenus. Si nous ne nous trompons, ces messieurs avaient cependant donné des gages au *Willemsfonds*. Billets de La Châtre que les promesses électorales ! On s'en souviendra peut être dans le *Jardin Joyeux*, l'an prochain. Que de Jurys d'honneur en perspective !

— *A la Chambre.* — C'est du concordat préventif de la faillite qu'il a encore été question jeudi à la Chambre.

Le rapporteur de la section centrale, M. de Becker, dans un discours très écouté, a constaté d'abord que la pensée des auteurs du projet primitif avait été de protéger les commerçants malheureux et de bonne foi, mais qu'il fallait aussi protéger les créanciers ; puis il s'est attaché à justifier les propositions de la section centrale et à répondre aux critiques de MM. Vandenpeereboom, De Vigne et Warnant.

M. le ministre de la justice a également rendu hommage aux intentions des auteurs du projet, mais il a traité la question avec fort peu d'enthousiasme. MM. Bara n'est guère partisan du concordat préventif ; aussi son plaidoyer a-t-il absolument manqué de verve et d'intérêt. M. Bara se dit avec beaucoup de désintéressement que si cette réforme ne fait pas de bien, elle ne fera pas de mal non plus, et il consent à se prêter à l'expérience tentée, pourvu toutefois que la Chambre se rallie à son système.

La discussion générale ayant été close après quelques observations de M. Willequet, l'assemblée a commencé la discussion des articles. Divers amendements présentés ayant été rejetés ou retirés, les cinq premiers articles du projet du gouvernement auquel s'étaient ralliés MM. Dansaert et Demeur, les auteurs de la proposition primitive, ont été adoptés avec quelques modifications de rédaction, après un échange d'observations auquel ont pris part MM. Jacobs, De Lantsheere, Houzeau, De Vigne, Reynaert de Becker et le ministre de la justice. Bornons nous à constater ici qu'à l'article 5 le système du gouvernement (convocation facultative des créanciers et sursis provisoire) l'a emporté sur celui de la section centrale.

COURTRAI. — Hier, le train de 6 heures du matin, partant de Tournai pour Gand, a pris en écharpe, entre Courtrai et Lotb, un garde barrière et l'a projeté à plusieurs mètres. Le garde fut relevé — chose extraordinaire — sans la moindre contusion apparente ; mais, à la suite de la commotion, il est décédé peu après.

ESSCHEN. — *Parents dénaturés.* — On écrit de cette commune qu'une instruction judiciaire est ouverte au sujet de traitements cruels dont aurait été victime de la part de son père et de sa belle-mère, un petit garçon de 9 ans. Le parquet d'Anvers a fait dimanche une descente à Esschen. Le père dénaturé est un journalier travaillant à Anvers et qui s'est remarié il y a quelque temps.

Le petit garçon errait à l'aventure depuis lundi dernier, demandant de porte en porte la permission de passer la nuit sous un toit.

Ces faits étant parvenus à la connaissance des autorités, on exerça une surveillance occulte et, vendredi soir, on découvrit l'enfant étendu dans une misérable cabane ; il avait le corps couvert de contusions, de sang et de taches violacées. Il avoua que son père l'avait ainsi maltraité à coups de pied. Le même soir l'ouvrier fut arrêté à son retour de la ville et il a été écroué dans la prison cellulaire d'Anvers.

Enfin, d'après certains bruits, un autre enfant de trois ans, du même ouvrier, aurait succombé subitement il y a quelques mois, tué par la marâtre qui a remplacé sa mère.

L'exhumation et l'autopsie du cadavre de ce dernier enfant ont été ordonnées d'urgence.

FAITS DIVERS

— LE BANDIT DE SÈVRES. — Depuis un mois les habitants de la commune de Sèvres étaient sous l'impression d'une profonde terreur. Plusieurs personnes de la localité avaient été attaquées en plein jour, terrassées et dépouillées de leurs bijoux et de leur porte monnaie.

La première attaque a eu lieu le 26 avril dernier, vers cinq heures du soir, sur la route des Bruyères, en face du parc de M. de Bussières. Mme S..., la femme d'un lieutenant-colonel en retraite, qui regagnait en se promenant sa maison située route des Bruyères, fut assaillie par un individu qui débusqua du bois longeant cette route.

Avant que Mme S... ait pu jeter un cri, cet individu la renversa, lui mit sur la bouche un mouchoir et la dépouilla de ses bijoux et de son porte monnaie, puis se sauva dans le bois.

Mme S... fut trouvée évanouie sur la route et transportée chez elle par des domestiques de M. de Bussières.

M. Remougin, commissaire de police de Sèvres, qui reçut la déclaration de Mme S..., fit faire le soir même une battue dans les bois par ses agents et les gendarmes, mais toutes les recherches furent vaines.

Quinze jours après, au même endroit et à la même heure, Mme P..., femme d'un négociant de Sèvres, fut assaillie par cet individu. Dans sa terreur, elle jeta son porte monnaie, sa montre et sa chaîne aux pieds du voleur et se sauva. On fit dans les bois une nouvelle battue qui resta également sans résultat.

M. Remougin obtint de M. de Bussières la permission d'embusquer deux de ses agents dans le parc, près de la porte donnant en face de l'endroit où avaient eu lieu les deux agressions.

Samedi soir vers quatre heures, ces agents, qui ne quittaient pas leur poste, entendirent des cris et aperçurent à une centaine de mètres du parc une femme tenant en joue avec un revolver un individu à mine suspecte.

Les agents coururent vers elle et s'emparèrent de l'individu qui avait un couteau à la main, mais qui n'osait pas fuir, dans la crainte que la femme ne mit sa menace de tirer à exécution. L'individu, ligoté par les agents, fut conduit au bureau de M. Remougin.

La courageuse femme qui a tenu tête au bandit et a contribué à en délivrer la commune de Sèvres, est la fille du garde forestier de Sèvres.

Mme Leroy a raconté à M. Remougin que depuis la première attaque de la route des Bruyères, elle ne sortait plus sans un revolver, dans l'espoir d'arrêter ou de tuer ce malfaiteur.

Mme Leroy a été vivement félicitée de son sangfroid et de son courage par M. Remongin et les habitants de Sèvres.

Cet individu est un nommé Louis-Auguste Baste, ouvrier journalier, âgé de vingt ans, connu et redouté dans la localité, où il habitait chez sa mère, qui avait dû le chasser de chez elle, il y a quelques mois. Il a refusé de dire ce qu'il avait fait des bijoux enlevés à Mme S... et à Mme P... et affirme qu'il n'a aucun complice. Il a été écroué à la prison de Versailles.

LA FÊTE JAPONAISE. — Les exemples de dévouement et de charité nous viennent de haut et c'est la grande société conservatrice qui se montre toujours à la tête des bonnes œuvres, si nombreuses, si répétées, et qui seront comme le rachat de notre époque.

Un grand souffle de bienfaisance circule dans cette immense cité parisienne. Jamais on ne s'est autant occupé du soulagement des infortunes, et jamais on n'a si bien réussi à procurer aux pauvres autant de consolations et de secours.

La fête donnée hier dans la somptueuse habitation de la rue de Varenne était organisée en faveur des convalescents de la rue de Sèvres et de l'œuvre de la Providence pour les pauvres du 7e arrondissement.

Ces œuvres, sous la présidence de Mme la duchesse de Bisaccia et de Mme la maréchale Randon, sont destinées à prospérer, étant donnés le dévouement avec lequel elles sont administrées, et l'intelligence qui en a dirigé l'organisation.

Les résultats de la fête d'hier seront merveilleux, si l'on en juge d'après la foule qui se pressait dans les innombrables salons du rez-de-chaussée et du premier étage, sur la terrasse donnant sur le jardin, disposée en salle de spectacle, ornée dans le goût japonais, dans l'admirable serre avec son immense escalier, et ses palmiers gigantesques.

C'était un coup d'œil féerique que celui de cette réunion.

Les dames patronnesses portaient des costumes japonais d'une richesse et d'un goût exquis.

Les commissaires étaient également revêtus de l'ample robe à fleurs bizarres, et tous avaient sur la tête la perruque aux nattes tressées, rehaussées de pierreries et d'ornements étranges.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Le genre de mort du commandant Rivière

L'*Agence Havas* nous télégraphie :

« Paris, 1er juin.

» Les Européens qui connaissent la Chine et l'Empire d'Annam, considèrent la nouvelle de l'empalement du commandant Rivière, et de ses compagnons, rapporté par le *Gaulois*, comme au moins très invraisemblable, car le supplice du pal est inconnu à l'Extrême Orient.»

Au Tonkin

Hong-Kong, 31 mai.

M. Tricou, arrivé ici, est reparti pour Shang-Haï, où il se rencontrera avec Liung Ghsn, commandant des trois provinces chinoises.

Le drapeau blanc à Marseille

Marseille, 1er juin.

Un drapeau fleurdelisé a été arboré au sommet de l'échafaudage de l'église des Réformés. La police l'a enlevé aussitôt.

Une messe votive de la peste de Marseille

Marseille, 1er juin.

Une messe votive a été célébrée, dans la matinée, à la mémoire de la cessation de la peste, en 1720. Il y avait une nombreuse assistance.

Après la messe, un groupe de jeunes gens est allé au cours Belzunce, en criant : Vive l'Evêque ! Les assistants ont riposté par le cri de : Vive la République ! Une bousculade s'en est suivie. Des coups de canne ont été échangés. Deux arrestations ont été opérées.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 1 juin.

Ventes 135 b. Marché inchangé.

Liverpool, 1 juin.

Ventes 7,000 b. Marché calme.

New-York, 1 juin

Middling Upland, 10 3/4.
Recettes aux Etats-Unis 7,000 b.
Cotes en cents du Middling, classe américaine, à New-Orléans 10 3/16, à Savannah 10 1/4.

LAINES

Avis mensuel par le courtier J.-J. MELGES. — Anvers, le 31 mai 1883 — *Laines de La Plata.*— Existences au 28 avril dernier, 27,696 balles. — Arrivages de Buenos-Ayres, par Hohenzollern (s), Orion (s), Pascal (s), Amedeo (s), Pleiades (s), Berlin (s), Esk (s), Général Werder (s), Nasmyth (s), 7,355 balles; de Montevideo, par mêmes steamers et Holbein (s), 3,720 b.; de Rio-Janeiro, par Pleiades (s), 17 b.; de Rosario, par Holbein (s), 317 b.; de San Nicolas, par même steamer, 1,165 b.; de San Pedro, par même steamers, 74 b.; de Fray-Bentos, par Florida, 28 b. — Ensemble, 12,676 balles. — Total général, 40,372 balles.

Ventes Buenos-Ayres, 2,932 balles; Montevideo, 218 b — Ensemble, 3,150 balles.— Passage, 4.028 balles.— Stock ce jour : Buenos-Ayres, 24,219 b ; Montevideo, 8,975 b. — Ensemble, 33,194 balles. — Total général, 40,372 balles.

La demande pour les laines a été peu animée durant tout le mois, sauf pour les agneaux qui ont joui pendant la dernière quinzaine d'une assez bonne concurrence.

Ces qualités obtiennent environ 5 centimes d'avance sur les cours payés en vente publique. Les prix pratiqués pour les laines-mère sont fermement soutenus au niveau de ces mêmes cours.

Voici la situation comparée pour les 2 dernières campagnes sur notre marché.

Laines de La Plata.	Arrivages	Ventes	Passage	Stock au 31 mai
du 1er déc. 1881 au 31 mai 1882	117.253 b.	39.211 b.	23.308 b.	57.035 b.
du 1er déc. 1882 au 31 mai 1883	93.074 b.	42.416 b.	27.355 b.	33.194 b.
Différence..	—24.179 b.	+3.205 b.	+4.047 b.	—23 841 b.

Laines diverses. — Transactions de ce mois, y compris les laines avariées adjugées en vente publique :

656 balles laines d'Australie; 47 b. laines du Cap; 647 b. laines du Chili. — Ensemble 1,350 balles.

Stock ce jour :

12,423 balles laines d'Australie; 277 b. laines du Cap; 381 b. laines du Chili; 38 b. laines de Russie. — Ensemble 13,119 balles.

Peaux de moutons. — Existences au 28 avril dernier, 142 balles; arrivages par divers navires, 181 b. — Ensemble 323 balles.

Ventes, 103 balles; passages, 153 b.; stock ce jour, 67 b. — Ensemble 323 balles.

L'exiguïté de nos existences entrave les transactions, les prix payés pour les quelques affaires faites sont sans changements sur nos côtes précédentes.

Marché aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	85 .. à	20 .. à 26 ..	17 50 à 12 50
— épuré p. q.	91	.. ..	.. ..
Œillette b. goût.	.. ..	23 .. 30 ..	.. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	.. ..	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	58 50	20 .. 21 50	25 .. .. ..
Lin étranger	54 50	26 .. 31 ..	21 .. 25 50

Cours du 1 juin

Huile de colza	.. .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet	.. ..
Lin du pays	.. ..
Lin étranger	.. ..
Caméline	.. ..
Chanvre	.. ..

LILLE, 1 juin — Sucre indien 88 degrés cours [illegible] .. ... Id. nos 7 à 9 .. . Id. en pains 6 k. no 1, 109 .. Sucre numéro 3, ... Id. indigène no 3.. .. 3/6 betteraves disponibles .. ... Id. courant .. .. Id. Grains disponibles 50 .. Id. fin 1re qual. dispon. .. .. Id. fin 1re qual. courant .. .. Id. mélasse disponible .. .., Id. à livrer, premier .. .. Id. 4 janvier .... Id. 4 d'été .. Id. 4 derniers .. . Id. prochain

LILLE, 23 au 30 mai. — *Beurre :* D'Albert . .. à ..; de la Somme 3 60 à . ..; de Flandre . .. à . .., de la Creuse . .. à . ..; de Bretagne . .. à . ... — *Fromage :* Brie . .. à . ..; Gruyère 1 70 à 1 75; Camemberg, d. 8 .. à . ..; Hollande . .. à . ... — *Fruits ;* Pommes .. .. à .. ..; Poires . .. à . ..; Pommes de terre .. .. et .. .. fr. les 100 kilos.

LILLE, *Marché aux fourrages* du 28 au 30 mai. — Paille 750 kil. 1re qual. 50 fr. 2e qual. 45; Foin 750 kil. id. 85 fr. id. 80; Lentilles 750 kil. id. 85 fr. id. 80. Sainfoin 750 kil. id. 75 fr. id. 70; Luzerne 750 kil. id. 90 fr. id. 85; Trèfle 750 kil. id. 90 fr. id. 85; Hyvernage 750 kil. id. 65 fr. id. 60.

LILLE, 30 mai. — *Taxe officieuse du pain.* — Pain de fleur ou de gruau 0.39 le kilog; pain blanc 0.36 le kilog; pain bis ou de ménage 0.30 le kilog.

LILLE, 30 mai. — *Marché aux grains.*— Blé blanc hect. vendus 280 sacs de 1 hect., blé roux, hect. vendus 12 sacs de 1 hect., prix moyen du blé blanc 19.95, id. du blé roux 15.75, prix extrêmes du blé blanc 18... à 22.25, id. du blé roux 15.75 à ... ..Prix de 100 kilog. de fleur, 1re qualité 36 ... — *Les dix marchés réunis* : Lille, Douai, Cambrai, Armentières, Bailleul, Bergues, Bourbourg, Hazebrouck, Orchies, Arras Blé blanc, prix moyen de l'hect., 19.73, blé roux, id., 16.45.

LILLE, *marché aux bestiaux* du 28 au 30 mai. — Bœufs am 147 vend. p. Lille 89 p. l'approv. .58, Vaches am. 222 vend. p. Lille .80 p. l'approv. 142, Taureaux am. 13 vend. p. Lille .4 p. l'approv. .9, Veaux am. 435 vend. p. Lille 328 p. l'appr. 107; Moutons en laine am 204 vend. p. Lille 142 p. l'app .62. Moutons tondus am. ... vend. p. Lille ... p. l'appr-...; Porcs am. 207 vend. p. Lille 139 p. l'approv. 68 — Bœufs prix de revient au kil. sur pied 1re qual. 1 15; 2e qual. 1 05 3e qual. 0 95 poids moyen vif 650; Vaches 1 05, 0 95, 0 85, p. moyen 550 ; Taureaux 1 .., 0 90. 0 80, p. moyen 600 ; Veaux 1 50, 1 35, 1 20, poids moyen 120; Moutons en laine 1 15, 1 05, . .., poids moyen .55 Moutons tondus . .., . .., . .., poids moyen ... Porcs 1.15 1.10 1.05 p. moyen 110

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Le Jeudi 31 mai 1883, matin

ACTIF

Encaisse de la Banque	2.059.145.240 64
Effets échus hier à recevoir	315.314 67
Portefeuille de Paris : Commerce	436.609.665 97
Portefeuille des succursales : Effets sur place	563.010.866 ..
Avances sur lingots et monnaies	15.337.900 ..
— — succursales	2.008.000 ..
Avances sur titres	154.432.356 84
— — succursales	140.001.290 ..
Avances à l'Etat	140.000.000 ..
Rentes de la réserve :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements (b)	2.980.750 14
Rentes disponibles	99.684.290 63
Rentes immobilisées (c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales	7.531.585 ..
Dépenses d'administration	3.883.734 66
Emploi de la réserve spéciale (e)	11.997.444 16
Monnaies italiennes en dépôt	....
Divers	55.707.016 05
	3.858.645.5 4 76

PASSIF

Capital de la Banque	182.500.000 ..
Bénéfices en addition au capital	8.002.313 54
Réserves mobilières :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banque départem. (b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000 ..
Réserve immobilière (d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale (e)	11.997.444 16
Billets au porteur en circulation	2.983.921.900 ..
Arérages de valeurs transférées ou déposées	8.245.115 45
Billets à ordre et récépissés	33.483.773 98
Comptes courants du Trésor	111.509.5[illegible]3 22
Comptes courants de Paris	371.001.897 06
— — des succursales	61.526.202 ..
Dividendes à payer	2.001.279 ..
Effets non disponibles	... ..
Escomptes et intérêts divers	17.346.014 80
Réescompte du dernier semestre	2.707.549 79
Divers	33.316.711 62
	3.858.645.[illegible]01 76

Décomposition de l'encaisse au 31 mai 1883

Or	1.008.855.844 96
Argent	1.050.289.395 68
	2.059.145.240 64

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse argent	108 000
Portefeuille	104.726.000
Circulation des billets	105.161 000

DIMINUTION

Encaisse or	3.429 705
Comptes courants particuliers	17.123.000
Comptes courants du Trésor	....
Avances sur titres	....
Proportion	....
Bénéfices de la semaine	....

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 548e livraison (2 juin 1883). — TEXTE : Caline, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Le procès des moineaux, par A. Bertalisse. — Un grain, par Mme C. Colomb. — Le Rosier de Charlemagne. — La peau du tigre, par Louis Rousselet.

DESSINS : Fraipont, Tofani, Bellecroix.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, à Paris.

L'HOMME RÉGÉNÉRÉ par la Méthode du docteur J. MERCIER. Impuissance et stérilité, épuisement, pertes séminales, maladies secrètes. Consultations et traitement par correspondance, 10, rue Vignon, Paris. Brochure 1 fr. adressée sous enveloppe.
20269

Le propriétaire gérant ALFRED REBOUX
Imprimerie Alfred REBOUX